



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Mardi 15 janvier 2013

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents :

Bernard Carpriau, président sortant du Conseil communal, Walter Vansteenkiste, bourgmestre faisant fonction, Christian Andries, Marcel Van Langenhove, Christine Lemmens, échevins, Monique Van der Straeten, Jan Verhasselt, Herman Vander Voorde, Didier Noltincx, Roger Mertens, Raf De Visscher, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Alain Stubbe, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Veerle Haemers, Cynthia Kiss, Michèle Laemont, Vincent Jonckheere (à partir du point 2), conseillers, et Katrien De Taeye, secrétaire.

Excusé :

Robert De Lille, conseiller.

Le président sortant, Bernard Carpriau, ouvre la séance.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal du conseil communal du 17 décembre 2012 et de la réunion d'installation du 02 janvier 2013 : la secrétaire donne lecture du P.V. de la séance du 17 décembre 2012, qui est approuvé par le Conseil par 23 voix pour et 1 abstention (Christine Lemmens). La secrétaire donne ensuite lecture du P.V. de la séance précédente (02/01/2013), qui est approuvé par le Conseil à l'unanimité.
2. Vérification des lettres de créance – prestations de serment – détermination de l'ordre des élus : le président sortant commente ce point.
M. Roger Mertens demande si les lettres de créance de M. Vincent Jonckheere sont en ordre.
La séance est suspendue pour 10 minutes.
Après la suspension, M. Vincent Jonckheere prête serment entre les mains du président sortant et est installé en tant que conseiller communal.
3. Election du président du Conseil communal (art. 8§3 du décret communal) :
Les personnes suivantes ont posé leur candidature auprès de la secrétaire communale pour le poste de président du Conseil communal :
Cynthia Kiss, conseillère
Roger Mertens, conseiller
Monique Van der Straeten, conseillère avec comme successeur Raf De Visscher, conseiller, à partir du 01/01/2016.

Il est procédé en séance publique et par vote secret à l'élection du président du Conseil communal.

Le résultat du scrutin est le suivant :

Cynthia Kiss : 4 voix

Roger Mertens : 6 voix

Monique Van der Straeten (avec comme successeur Raf De Visscher) : 14 voix

Il reste 1 bulletin de vote (le conseiller Robert De Lille était absent).

Mme Monique Van der Straeten est élue présidente du Conseil communal.

M. Bernard Carpriau prend sa place en tant qu'échevin.

Mme Monique Van der Straeten préside la séance.

4. Avenue des Nerviens : réaménagement de la voirie et des trottoirs et installation de conduite d'évacuation des eaux pluviales. Approbation du décompte final : l'échevin Carpriau commente ce point : est approuvé À L'UNANIMITÉ.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Conseiller De Visscher

Demande quand se tiendra le conseil de police. Le bourgmestre faisant fonction répond que le conseil de police se tiendra le 2 février.

Conseiller Mertens et conseiller Noltinx

Demandent comment les attributions des échevins ont été réparties et si chaque échevin peut se présenter. Le bourgmestre faisant fonction présente la répartition des attributions telle qu'elle a été convenue au sein du Collège.

SÉANCE À HUIS-CLOS

5. Désignation d'un chef de service faisant fonction pour les affaires internes : l'échevine Lemmens commente ce point.
Ce point est approuvé à l'unanimité.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 22 février 2012.

Wemmel, le 31 janvier 2013

Par ordonnance :

La Secrétaire

(s) K. DE TAEYE

Le Président sortant

(s) B. CARPRIAU

La Présidente (à partir du point 4)

(s) M. VAN DER STRAETEN